



Cheminots, agents de la Fonction publique, usagers du service public UN COMBAT COMMUN POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL



Le 22 mars, dans le cadre d'appels intersyndicaux très largement majoritaires, cheminots et agents de la Fonction publique sont appelés à l'action.

Les mobilisations du 22 mars participent du combat d'intérêt général pour l'avenir du service public. Les usagers y ont toute leur place.

Le devenir de nos outils collectifs et démocratiques de réponse aux besoins de la population, les conditions de travail et les garanties statutaires de celles et ceux qui font vivre le service public au quotidien, sont au centre des mobilisations du 22 mars.

À la SNCF et dans la Fonction publique, le gouvernement veut mettre en cause la maîtrise publique des missions et œuvrer à leur privatisation : projet de changement du statut juridique de la SNCF ouvrant la possibilité d'une ouverture du capital aux marchés financiers ; projets de privatisation et d'abandon de missions de la Fonction publique dans le cadre du processus Action Publique 2022.

Comme on l'a déjà vu à la Poste et France Télécom en préalable à la privatisation, les garanties statutaires des personnels sont dans le viseur : volonté de mettre fin au recrutement sous statut à la SNCF ; extension du recrutement non-titulaire dans la Fonction publique. La précarisation est en effet un moyen de soumettre les agents à des intérêts particuliers, dont ceux de la finance. C'est aussi une condition d'affaiblissement des capacités collectives de résistance à la casse du service public.

Dans les deux cas, le gouvernement agit de manière autoritaire : menace de recours aux ordonnances pour la SNCF ; annonces unilatérales sans dialogue préalable dans la Fonction publique.

Si elles devaient être menées à leur terme, les réformes engagées par le gouvernement seraient synonymes de passage d'une logique d'intérêt général à la loi du profit et de la rentabilité, de dégradation de la qualité du service public, de renchérissement de son coût pour l'utilisateur, de dégradation des conditions de travail des agents, de précarisation.

À l'inverse de la vision gouvernementale, nous sommes pour notre part convaincus que le progrès, la modernité, passent par plus de service public, plus de démocratie, plus d'emplois stables régis collectivement.

Le 22 mars et dans la continuité de cette journée, en continuant d'œuvrer à la construction la plus unitaire possible sur la base des convergences de revendications, nos organisations agiront avec détermination pour l'avenir du service public, pour la solidarité, pour l'égalité de traitement, pour la justice sociale, pour la satisfaction des revendications des personnels.

Montreuil, le 7 mars 2018



POUR LES MISSIONS PUBLIQUES, L'EMPLOI ET LE POUVOIR D'ACHAT, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 22 MARS 2018 !

En dépit de la **forte mobilisation unitaire du 10 octobre 2017**, plus les semaines passent, plus il se confirme que le Président de la République et le gouvernement demeurent sourds aux légitimes revendications portées par les agents à l'occasion de cette mobilisation.

Le gel de la valeur du point est maintenu, le jour de carence rétabli, l'injuste hausse de la CSG mal compensée, les coupes budgétaires et suppressions d'emplois confirmées. De nouveaux projets viennent encore noircir un tableau pourtant déjà bien sombre.

Tout laisse craindre en effet que le **programme "Action publique 2022"** préparé par le "**Comité Action Publique 2022**" (le CAP 22, composé d'économistes, de personnalités du secteur public et privé, d'élus), ne s'avère être qu'une opération visant à habiller de profondes remises en cause des missions publiques. C'est ce que confirment les annonces inacceptables faites le 1^{er} février (notamment celle d'un "plan de départs volontaires" dans la Fonction publique) qui, si elles sont appliquées, constitueraient à la fois une menace grave contre le Statut Général et tous les agents.

Ces politiques vont venir fortement aggraver une situation où déjà, que ce soit dans les administrations de l'Etat, dans les hôpitaux publics et dans les collectivités territoriales, on ne compte plus les services fonctionnant dans des conditions dramatiques, sans les moyens nécessaires – qu'ils soient humains ou budgétaires – et dans lesquels les conditions de travail sont détériorées comme jamais.

D'ores et déjà, dans l'Aisne, en ce début d'année 2018, des dizaines de postes, d'emplois, sont supprimés, des services sont réduits ou fermés, dans l'Education, dans les administrations de l'Etat (finances publiques...), dans les hôpitaux, dans les collectivités territoriales...

Cela ne peut plus durer ! De telles mesures ne peuvent qu'aggraver la situation économique et sociale d'un département qui compte parmi les 10 départements où le taux de chômage est le plus élevé (avec 13,5 % au troisième trimestre 2017 contre 9,4 % au plan national), dont le taux de pauvreté dépasse la moyenne nationale (18,6 % contre 14,5 % en 2013), et où l'emploi public représente une grande part des activités (36,4 % des actifs en 2014, les plus gros employeurs étant les centres hospitaliers de Saint Quentin, Soissons et Laon).

IL EST IMPÉRATIF ET URGENT DE CHANGER DE DIRECTION !

C'est pourquoi les sections de l'Aisne des fédérations de la Fonction publique CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires et UNSA appellent tous les agents des trois versants de la Fonction publique du département, les retraités, à se réunir dans leurs services, dans leurs établissements et à décider et préparer la grève le 22 mars 2018 pour :

- une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- un nouveau plan de titularisation des contractuels, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- l'abrogation du jour de carence ;
- la défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.



MANIFESTATIONS ET RASSEMBLEMENTS,

DANS L' AISNE, LE 22 MARS :

LAON- 10h00, place des droits de l'homme (devant la gare)

SOISSONS - 14h00, devant l'hôpital

SAINT QUENTIN- 16h30, rond point des quatre colonnes